

Réponse à une consultation 25.11.2024

Modification de la loi sur la promotion et la coordination des hautes écoles (LEHE)

economiesuisse soutient le maintien des filières d'études bachelor intégrant une partie pratique (PiBS) et la pérennisation du projet pilote concerné via une modification de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Les filières PiBS ne doivent toutefois être maintenues que dans les domaines MINT, où la Suisse connaît une pénurie de stages professionnels spécifiques et de main-d'œuvre qualifiée. Le groupe cible ne doit pas être modifié. Le PiBS devrait être proposé exclusivement à temps partiel, excepté dans certains cas à définir. L'exigence d'un contrat de formation signé avant le début des études est une condition pour le succès de ce projet et doit donc être maintenue impérativement. Dans la mesure où l'évaluation met au jour des effets indésirables du point de vue de la politique de formation, la Confédération doit ouvrir de nouvelles négociations pour fixer les modalités du PiBS ou, éventuellement, supprimer complètement cette offre.